

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mars 2012

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- Monsieur Michel Marian, Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire, représentait Monsieur Patrick Hetzel, Directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Monsieur Alexandre Bosch, Secrétaire général adjoint de la Chancellerie des universités, Rectorat de Paris, représentait Monsieur Patrick Gérard, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Monsieur Philippe Rousseau, Chef de la Division Travaux Maintenance Exploitation de la BnF, représentait Monsieur Bruno Racine, Président de la BnF ;

Représentants des établissements utilisateurs

- Madame Marie-Christine Lemardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;

Personnalités désignées par le Ministre

- Monsieur Pierre Gonneau, Professeur à l'Université Paris Sorbonne – Paris 4 ;
- Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Bernard Pellat, ex Doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes – Paris 5

Représentants du personnel

- Monsieur Laurent Hédoin, bibliothécaire assistant des bibliothèques au CTLES ;
- Madame Bernadette Patte, Conservateur en chef des bibliothèques au CTLES ;

Participants avec voix consultative

- Monsieur Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- Madame Chantal Bonnefoy, Releveuse perceptrice, Contrôle financier régional en Région Île-de-France à la Recette Générale des Finances représentait Monsieur Bernard Haddad, Contrôleur général économique et financier en région Île-de-France ;
- Monsieur Bruno Forlini, ADAENES au CTLES ;
- Madame Nicole Préteseille, Agent comptable du CTLES ;

Invités

- Monsieur Mathieu Boucheron, DES, Chargé de mission de la division de l'enseignement supérieur au Rectorat de Créteil, représentait Monsieur William Marois, Recteur de l'Académie de Créteil ;
- Monsieur Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de santé ;
- Madame Odile Grandet, Chef de projet du Grand équipement documentaire, Fondation Campus Condorcet ;
- Mademoiselle Virginie Gueu, Ingénieur d'études, responsable du développement informatique au CTLES ;
- Monsieur Nicolas Jardin, Bibliothécaire au CTLES ;
- Madame Danielle Laurent, Conservateur en chef, Chef du Département des périodiques à la Bibliothèque interuniversitaire Cujas, représentait Monsieur Jean-Emile Tosello-Bancal, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire Cujas ;
- Monsieur Philippe Marcerou, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;

- Madame Christine Pottier, Secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au CTLes ;
- Madame Valérie Tesnière, Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine ;

Excusés

- Monsieur Carle Bonafous-Murat, Vice-président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ; *pouvoir donné à Monsieur Benoît Lecoq, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'Administration ;*
- Monsieur Jean-Claude Colliard, Président de l'Université Panthéon - Sorbonne Paris 1 ; *pouvoir donné à Madame Marie-Christine Lermardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;*
- Monsieur Frédéric Dardel, Président de l'Université René Descartes – Paris 5, *pouvoir donné à Madame Marie-Christine Lermardeley, Présidente de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 ;*
- Monsieur Barthélémy Jobert, Président de l'Université Paris Sorbonne – Paris 4 ;

Le quorum étant atteint à 14 heures 40, le Président du Conseil d'Administration peut ouvrir la séance du conseil d'administration.

En préambule, Monsieur Lecoq souhaite la bienvenue aux personnalités qui assistent au CA pour la première fois et qui ont droit de vote. Il salue ainsi en premier lieu, Monsieur Alexandre Bosch, Secrétaire général adjoint de la Chancellerie des universités, Rectorat de Paris, qui représente Monsieur Patrick Gérard, Recteur de l'Académie de Paris ; ainsi que Monsieur Philippe Rousseau, Chef de la Division Travaux Maintenance Exploitation de la BnF, qui représente Monsieur Bruno Racine, Président de la BnF.

Monsieur Lecoq souhaite par ailleurs la bienvenue à deux de nos collègues qui assistent à ce conseil en qualité d'invitées : Madame Danielle Laurent, Chef du Département des périodiques à la Bibliothèque interuniversitaire Cujas, qui représente Monsieur Jean-Emile Tosello-Bancal, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire Cujas, et Madame Christine Pottier, Secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au CTLes.

Monsieur Lecoq informe les membres du conseil que Madame Lermardeley a deux procurations : celle de Monsieur Jean-Claude Colliard, Président de l'Université Panthéon Sorbonne – Paris 1, ainsi que celle de Monsieur Frédéric Dardel, Président de l'Université Paris Descartes – Paris 5. Monsieur Lecoq a par ailleurs reçu procuration de Monsieur Carle Bonafous-Murat, Vice-président du Conseil d'administration de l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3.

En l'absence de questions diverses, les différents points inscrits à l'ordre du jour sont abordés successivement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 novembre 2011

Monsieur Bernard Pellat signale qu'il n'est plus doyen, mais ex-doyen de l'UFR d'odontologie de l'Université Paris Descartes – Paris 5.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 novembre 2011 n'appelant aucune autre remarque, il est soumis au vote de l'assemblée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant de passer la parole au directeur du CTLes pour qu'il présente brièvement le *Rapport annuel 2011* et les orientations pour l'année 2012, Monsieur Lecoq attire l'attention des membres du conseil sur l'un des points qui sera abordé en séance. Il s'agit du dossier

relatif à l'orientation de l'établissement à moyen terme. Cette thématique, qui est abordée pour la première fois au sein du CA, donnera lieu dorénavant à une présentation régulière à raison d'une fois par an.

2. Présentation du bilan 2011 et des orientations pour l'année 2012

Le directeur de l'établissement propose de présenter une synthèse en trois parties du document qui a été remis aux membres du Conseil d'administration.

La première partie sera dédiée aux principaux points liés à la gestion des espaces de stockage et à la nature des collections versées au CTLes tout au long de l'année 2011. La deuxième partie de l'exposé sera axée sur le bilan de la fourniture des documents à distance. Quant à la troisième partie, elle mettra l'accent sur les orientations de l'établissement pour l'année 2012.

2.1 La gestion des espaces de stockage et la nature des collections versées au CTLes

Dans le cadre des deux marchés de transfert des collections¹ qui couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, le CTLes a reçu plus de trois kilomètres linéaires de collections.

Contrairement aux années précédentes, les fonds cédés au CTLes sont plus importants que les fonds mis en dépôt.

Plus de trois cents mètres linéaires de collections cédées ont été pilonnées. Ces éliminations concernaient, pour près de 80%, des fascicules de périodiques déjà présents dans les collections du CTLes.

Il convient de souligner que les périodiques constituent en 2011 l'essentiel des fonds versés au titre de la cession.

Le rapport d'activité met notamment l'accent sur la masse des fonds éliminés qui sont exclusivement des fonds appartenant au CTLes. Ainsi, sur un total de 840 mètres linéaires de collections pilonnées, on distingue les éliminations réalisées au titre des versements courants (plus de 300 mètres linéaires), les éliminations qui portent sur les collections déjà en magasin (près de 400 mètres linéaires) et celles réalisées dans le cadre du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France* (plus de 100 mètres linéaires).

En 2010, la capacité de stockage des magasins du CTLes représentait plus de 73 kilomètres linéaires. Aujourd'hui, avec les réaménagements qui ont été réalisés par les équipes de l'établissement, cette capacité représente près de 76 kilomètres linéaires.

Au 31 décembre 2011, l'occupation des magasins était de plus de 88%, soit près de 67 kilomètres linéaires et le linéaire disponible de plus de 9 kilomètres linéaires. Ces 9 kilomètres linéaires correspondent peu ou prou aux espaces libérés par les collections de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations qui ont rejoint leur établissement d'appartenance.

Le CTLes n'est donc plus saturé si l'on considère qu'au-delà des 9 kilomètres linéaires d'accroissement dont il dispose aujourd'hui, il devrait, entre 2012 et 2013, disposer de près de 5 kilomètres linéaires supplémentaires suite au départ de collections appartenant notamment au SCD de l'Université Paris Descartes – Paris 5 et de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

¹ Marché de transfert des collections de juin 2010 à juillet 2011 et marché de transfert des collections de septembre 2011 à juillet 2013 ;

Dans le cadre du marché de transfert en cours, le CTLes devrait recevoir plus de 3,5 kilomètres linéaires au titre de l'année 2012 et près de 3 kilomètres au titre de l'année 2013. Les projections réalisées sur les années 2014 et 2015 devraient permettre d'intégrer plus de 6 kilomètres linéaires de collections.

2.2 Le bilan de la fourniture de documents à distance

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le CTLes a mis en place une navette de prêt le vendredi, qui porte désormais à cinq le nombre de navettes hebdomadaires destinées à desservir 28 bibliothèques versantes à Paris et en Île-de-France.

Cette cinquième navette hebdomadaire garantit une communication des documents dans un délai de 24 heures et permet de réguler en interne les activités de traitement des demandes ainsi que de répartir de manière plus homogène la charge des navettes en termes de documents à livrer.

En 2011, le nombre de demandes accuse une baisse de 8% par rapport à 2010. Cette baisse s'explique par l'interruption des communications des fonds appartenant à la BULAC. Les collections de la BULAC qui étaient communicables représentaient près de 6,5 kilomètres linéaires soit plus de 10% des fonds communicables du CTLes (dépôts et cessions confondus).

À périmètre constant, les demandes de prêt continuent d'augmenter.

Si l'on observe les domaines disciplinaires sur lesquels portent la majorité des demandes de prêt, on constate que les tendances dégagées en 2010 se confirment : le domaine des *arts, lettres et langues* représente à lui seul 34% des demandes.

Les tendances dégagées en 2010 se confirment aussi en ce qui concerne la ventilation des prêts en fonction des supports et des domaines thématiques :

- Monographies : plus de 46% des demandes concernent les arts ;
- Périodiques : près de 40% des demandes concernent les sciences humaines ;
- Thèses : près de 27% des demandes concernent les lettres et langues ;
- Mémoires : près de 43% des demandes concernent le droit.

Le CTLes se mobilisera tout au long de l'année 2012 sur le dossier des documents qui ne lui ont pas été retournés suite à un prêt. Il s'agira, après vérification en magasins de réclamer auprès des établissements concernés le retour des documents empruntés depuis plus de six mois.

Les bibliothèques concernées sont les suivantes :

- Bibliothèque Sainte Geneviève ;
- Bibliothèque du CNAM ;
- Bibliothèque de l'École nationale des chartes ;
- Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art ;
- Service commun de la documentation de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 ;
- Service commun de la documentation de l'Université Paris Sorbonne – Paris 4.

Le directeur rappelle que la durée du prêt est de 4 semaines, quel que soit l'établissement emprunteur et quel que soit le type de document.

Dans la mesure où l'essentiel des documents concernés sont des documents en dépôt, le CTLes demandera aux différents emprunteurs, dès lors qu'ils sont propriétaires des documents concernés, s'ils souhaitent les récupérer définitivement.

2.3 Orientations de l'établissement pour l'année 2012

Les orientations de l'établissement pour l'année 2012 sont définies selon quatre thématiques principales :

- la gestion des collections ;
- la construction du nouveau silo ;
- la valorisation et la promotion de l'établissement ;
- l'enregistrement exhaustif des biens physiques dans le logiciel comptable.

En ce qui concerne la gestion des collections, il s'agit pour l'établissement de maintenir la qualité du service rendu et de fluidifier les relations avec ses partenaires notamment à travers l'utilisation de la plate-forme de travail partagé pour les activités liées aux transferts de collections ainsi que celles liées à la conservation partagée.

Par ailleurs, le CTLes impulsera, en collaboration avec ses partenaires, des plans de conservation partagée dans les disciplines qui relèvent des sciences humaines.

L'instruction du dossier relatif à la construction du nouveau silo du CTLes devrait donner lieu en 2012 à la désignation du lauréat du concours d'architecte et à la livraison de l'avant-projet sommaire. L'établissement est particulièrement mobilisé sur ce dossier sur lequel se sont investis trois agents qui participent à l'ensemble des réunions organisées par l'Établissement public d'aménagement universitaire de l'Île-de-France (EPAURIF).

Une présentation du projet à l'ensemble des personnels est programmée dans le courant de l'année 2012. Celle-ci mettra par ailleurs l'accent sur la réorganisation des espaces de travail existants.

Au-delà des journées professionnelles qui sont organisées chaque année par le CTLes, l'établissement organisera en 2012 des actions de promotion à l'étranger dans le cadre de manifestations internationales à caractère professionnel. Une présentation d'affiches est d'ores et déjà programmée pour le Congrès architecture de la Ligue des bibliothèques européennes de recherche (LIBER) qui se tiendra en avril à Prague.

L'établissement posera par ailleurs sa candidature pour présenter une contribution à la conférence satellite du 78^e Congrès de l'IFLA, qui se tiendra à Kuopio (Finlande) en août 2012 ainsi qu'une affiche sur ses activités, à l'assemblée plénière de ce congrès.

La dernière thématique s'inscrit dans le domaine de la gestion administrative de l'établissement puisqu'elle porte sur le rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable des biens immobilisés au sein de l'établissement. Il s'agira au cours de l'année 2012 de procéder à l'enregistrement de manière exhaustive de tous les biens physiques de l'établissement dans le logiciel comptable. Le travail qui doit être mené porte sur les biens acquis entre 2004 et 2008. À l'occasion du prochain CA, l'établissement présentera un document sur la durée d'amortissement des immobilisations.

Au terme de cette présentation, Monsieur Marian intervient pour souligner que compte tenu du départ des collections de la BULAC, la demande de documents dans le cadre du prêt continue de croître. Il souligne par ailleurs l'intérêt que présentent les annexes qui présentent la ventilation des communications en fonction des supports et par disciplines. La prépondérance des demandes de monographies dans le domaine des arts tend à prouver que le CTLes a, dans ce cas particulier, une fonction de complément aux collections présentes dans les bibliothèques. Monsieur Baraggioli intervient pour rappeler

que la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art est l'établissement qui a emprunté, en 2011, le plus grand nombre de documents (près de 4 000 documents). Cet établissement à l'instar de tous les établissements versants emprunte quasi exclusivement ses propres collections ; et celles-ci sont constituées à plus de 95% de monographies.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Lecoq propose d'aborder le point suivant, qui concerne les orientations à moyen terme de l'établissement. La mise en place d'une politique documentaire et le développement de la communication institutionnelle du CTLes apparaissent sans doute comme les deux orientations les plus ambitieuses de l'établissement.

3. Orientations de l'établissement à moyen terme

Monsieur Baraggioli rappelle que ces orientations sont à distinguer de celles qui viennent d'être évoquées dans le cadre des projets pour 2012.

La mise en place d'une politique documentaire avec comme préalable la rédaction d'une charte documentaire constitue un chantier prioritaire pour l'établissement. Ce chantier ne peut être mené qu'en collaboration avec les partenaires du CTLes. Le directeur propose de se rapprocher dans un premier temps des établissements qui sont partie prenante dans les plans de conservation qui seront développés au cours de l'année 2012.

Un modèle de grille d'analyse des documents est présenté en séance. Cette grille doit servir de base de travail et une version plus aboutie sera présentée lors d'un prochain conseil d'administration.

L'objectif consiste à écarter en amont avant chaque transfert les documents qui n'auraient pas leur place au sein du CTLes qu'il s'agisse de dépôts ou de cessions. À titre d'exemple, le directeur, informe les membres du conseil qu'il a été saisi par le SCD de l'Université de la Sorbonne nouvelle – Paris 3 d'une demande pour la cession de la collection du périodique *Télérama*. C'est l'exemple type, selon le directeur, d'un titre pour lequel on peut s'interroger sur la pertinence de sa conservation au CTLes.

Monsieur Cobolet souligne tout l'intérêt de ce périodique notamment dans le cadre des études filmiques pour la critique de films, mais il rappelle par ailleurs que le titre est conservé à la Bibliothèque nationale de France.

Madame Tesnière souligne qu'il est difficilement envisageable que la totalité des étudiants de Paris 3 concernés par la consultation de ce périodique se rendent à la BnF, d'autant plus que le titre n'est pas microfilmé.

Monsieur Lecoq rappelle qu'il faut se montrer prudent dans la mesure où l'absence de silo en province et la construction d'une extension du CTLes vont susciter, dès 2015, un très grand nombre de demandes, dont certaines porteront inévitablement sur des titres de ce type. Il conviendra à ce moment-là de gérer les urgences et les priorités qui relèvent du périmètre d'intervention du CTLes.

Il est en conséquence important que l'établissement se dote des outils qui lui permettront sous le contrôle du Conseil d'administration d'accepter ou de refuser le cas échéant un certain nombre de titres. La grille d'analyse aboutie qui sera proposée par le CTLes apparaît comme un outil nécessaire à la mise en place de la politique documentaire de l'établissement.

Madame Laurent souhaite savoir si le CTLes possède aujourd'hui dans ses fonds des collections de périodiques sur la thématique du cinéma. Le directeur répond qu'à sa

connaissance le CTLes est détenteur d'une collection incomplète de la revue *Avant-scène cinéma*².

Monsieur Marian n'est pas favorable à ce que l'on écarte la demande du SCD de Paris 3 dans la mesure où d'une part ce périodique présente un intérêt sociologique certain, et d'autre part la mise en place d'une grille de sélection des titres à retenir doit être l'aboutissement d'un processus de réflexion mené avec les membres du conseil.

Monsieur Lecoq partage le point de vue de Monsieur Marian, il rappelle qu'il n'est pas question ici d'arbitrer sur la pertinence ou non d'intégrer cette collection aux fonds du CTLes, mais plutôt de donner un exemple en vue d'illustrer les difficultés qui seront rencontrées, de façon inévitable, lors de la mise en place de cette grille d'analyse des documents. L'exemple témoigne de la variété des demandes dont peut être saisi le CTLes et souligne la nécessité de mettre en place des outils méthodologiques pour la prise de décision.

Monsieur Marian suggère d'intégrer dans la réponse qui sera faite à la directrice du SCD de Paris 3, des éléments tirés de la discussion qui vient d'avoir lieu et de lui demander notamment si elle a pris attache avec la Bnf et si cet établissement a inclus ce titre dans son programme de numérisation.

La deuxième proposition faite par le CTLes concerne le développement de la communication institutionnelle dans un contexte où l'établissement est fréquemment sollicité pour participer à des manifestations professionnelles à l'étranger. Il s'agit ici, à l'instar de ce qui existe dans les bibliothèques de dépôt européennes et américaines, de mettre en place un outil de communication afin de renforcer son image et de permettre une meilleure visibilité de ses missions et de ses actions auprès des établissements avec lesquels le CTLes ne collabore pas régulièrement.

Monsieur Baraggioli propose de créer une *Lettre d'information* consultable en ligne sur le site du CTLes, dont la parution pourrait être dans un premier temps semestrielle, sur le modèle mis en place à la bibliothèque de dépôt finlandaise à Kuopio ou encore à la bibliothèque de dépôt d'Ecosse.

Madame Lemardeley trouve l'idée intéressante, l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 a d'ailleurs mis en place une lettre d'information mensuelle, mais elle insiste sur la nécessité d'alimenter régulièrement ce média.

La troisième proposition porte sur un projet de facturation du pilon. Le CTLes pilonne chaque année près de 25 tonnes de documents. Aujourd'hui en effet, certains établissements cèdent au CTLes des documents en sachant que ce dernier procèdera à leur élimination. En général ces documents sont des fascicules de périodiques déjà présents dans nos collections et cédés par des établissements qui n'ont ni les moyens logistiques, ni les moyens financiers, pour mettre au pilon des masses importantes de documents. Le coût du pilon supporté par le CTLes est aujourd'hui estimé entre 5 000 et 6 000€ par an.

Il s'agirait de répercuter le coût du pilon aux établissements qui verseraient au CTLes des documents en vue de leur destruction. Monsieur Baraggioli rappelle que ces documents sont identifiés en amont de chaque transfert grâce aux listes transmises par les établissements versants. La mise en place de ce service payant amènerait très certainement les établissements à choisir avec plus de discernement les documents qu'ils céderaient au CTLes.

² Hors réunion et après vérification : le CTLes détient 7 titres de périodiques de cinéma dont *Avant-scène cinéma*.

Monsieur Cobolet intervient en précisant que la bibliothèque interuniversitaire de santé fait appel tous les mois à une société pour le pilon. Le coût supporté sur le budget de fonctionnement est de 2 500€ par an.

Monsieur Cobolet souligne qu'il n'est pas normal que le CTLes supporte le coût du transfert et le coût du pilon de ces collections. Les membres du conseil semblent partager ce point de vue et ils examineront avec attention la proposition de facturation du pilon qui sera présentée par le CTLes lors d'un prochain CA.

Monsieur Lecoq ajoute que ce point est à mettre en relation avec le point précédemment évoqué et relatif à la mise en place de la politique documentaire du CTLes. L'adoption d'une charte documentaire devrait mettre un terme à cette dérive.

Madame Tesnière demande si le CTLes intervient en amont sur les listes de cessions qui lui sont soumises. Le directeur rappelle que cet échange entre son établissement et l'établissement versant a bien lieu, mais qu'il est parfois impossible de procéder à des modifications. De plus en plus d'établissements raisonnent désormais en termes d'espaces à libérer et sont dans l'impossibilité de procéder à une sélection fine des fonds à céder au CTLes.

Le dernier point concerne l'accompagnement des projets d'installation des collections ; Il s'agit d'une part des collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne dont une partie des fonds conservés au CTLes devrait rejoindre les nouveaux locaux de la bibliothèque à sa réouverture, et d'autre part des collections du Grand équipement documentaire du Campus Condorcet qui devraient être progressivement versées au CTLes.

Au-delà de la logistique à mettre en place pour le mouvement de ces collections, il conviendra d'étudier la faisabilité pour une prise en charge par le CTLes des communications de tous les fonds de la Sorbonne qui demeureront au CTLes et de l'organisation des équipes dédiées au traitement intellectuel des collections de Condorcet qui rejoindront l'établissement.

Monsieur Marian insiste sur l'importance des dossiers qui viennent d'être présentés en séance et qui devront faire l'objet d'un examen à l'occasion de conseils d'administrations ultérieurs. Il insiste par ailleurs sur la définition des fonctions et des missions du CTLes dans un contexte où il existe une grande incertitude quant à la construction de silos en province.

Monsieur Cobolet s'interroge sur le périmètre régional de la conservation partagée qui est à son sens aujourd'hui dépassé. Il évoque une proposition du Service commun de la documentation de l'Université de Tours qui a proposé la cession de 600 titres de périodiques de médecine d'une part et d'intégrer le *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France* ainsi qu'une proposition similaire émanant du Service commun de la documentation de l'Université d'Angers pour 400 titres.

Il voudrait savoir si le CTLes va continuer à se restreindre à ce périmètre géographique alors que, par ailleurs, il a pris en charge la diffusion en province de plus de 150 titres de périodiques de la *Freedom collection* d'ELSEVIER.

Monsieur Lecoq apporte un élément de réponse en rappelant que, depuis sa création, le CTLes a été amené à gérer l'urgence. Les orientations à moyen terme qui viennent d'être exposées ont pour objectif de ne plus avoir à gérer uniquement l'urgence, mais de mettre en place une politique de conservation qui va de fait transcender le périmètre régional qui est aujourd'hui celui de l'établissement.

Monsieur Marian rappelle que le CTLes est dans une position délicate car en qualité d'établissement public il est subventionné par le ministère, sans aucune contribution en provenance des universités d'Île-de-France ou des PRES, mais il est aussi conçu pour l'Île-

de-France notamment dans le cadre du CPER d'Île-de-France pour son accroissement. À ce titre, il y a une logique régionale qui doit se poursuivre même si elle ne concerne pas l'ensemble des activités du CTLes. Monsieur Marian espère qu'il y ait, à terme, des constructions de silos en région qui pourraient accueillir des collections qui ne proviennent pas exclusivement des établissements de l'enseignement supérieur.

L'objectif de la conservation partagée qui n'était pas à l'origine, l'une des missions de l'établissement, est aujourd'hui, au regard de la réussite du plan de conservation des périodiques de médecine, un objectif majeur. L'ébauche de la grille d'analyse des documents qui a été présentée précédemment fait apparaître toute l'importance des plans de conservation dans la définition de la politique documentaire du CTLes. Les collections qui relèvent des plans de conservation partagée sont celles qui doivent être accueillies prioritairement au CTLes.

Monsieur Marian souligne que la question de l'étendue du périmètre d'intervention (national ou régional) du CTLes dans les plans de conservation partagée n'est pas encore tranchée. La réflexion doit être menée en tenant compte des différentes disciplines, en lien avec les centres de diffusion et d'acquisition de l'information scientifique et technique (CADIST) et dans le cadre de la réflexion menée autour de la bibliothèque scientifique numérique (BSN).

Monsieur Lecoq se félicite du débat qui vient d'avoir lieu car il fait apparaître la nécessité de poursuivre cette réflexion sur la conservation concertée et répartie au niveau national.

Monsieur Baraggioli souhaite revenir sur la notion de périmètre d'intervention du CTLes car il a été saisi d'une demande de la Bibliothèque de l'Institut catholique de Paris (ICP) qui souhaiterait, dans le cadre du prochain marché de transferts, verser au CTLes plusieurs centaines de mètres linéaires de collections en sciences juridiques. Les collections concernées sont signalées dans le SUDOC et l'Institut catholique de Paris participe au réseau de négociation et d'expertise des ressources documentaires électroniques COUPERIN.

Monsieur Marian ne voit pas d'objections à ce que le CTLes inclue l'ICP dans sa prochaine campagne de recensement des besoins auprès des établissements franciliens.

Avant d'aborder le point suivant, Monsieur Lecoq informe les membres du CA qu'au programme de l'Inspection générale des bibliothèques, figure la commande d'une étude sur la conservation partagée.

4. Plan de conservation partagée des périodiques de médecine

Monsieur Jardin présente le bilan de la conservation partagée des périodiques de médecine. Le document qui est commenté en séance présente l'état d'avancement du plan au 31 décembre 2011, notamment en ce qui concerne le nombre de titres traités depuis 2005, et le bilan des activités pour l'année 2011.

Aujourd'hui avec plus de 7 800 titres intégrés sur 10 300, on peut considérer que le plan de conservation sera achevé au cours du premier semestre 2013. Monsieur Jardin rappelle que chaque participant travaille à son rythme en fonction des moyens dont il dispose et que pour cette raison, l'avancement des travaux connaît parfois des ralentissements. Il est en effet essentiel de veiller à ce que certains établissements ne prennent pas trop d'avance sur les titres à traiter afin de ne pas décourager ceux qui auraient pris du retard pour des raisons conjoncturelles.

Depuis 2005, plus de 1 700 mètres linéaires ont été transférés entre les différentes bibliothèques participantes, soit l'équivalent d'un magasin de 250 mètres carrés équipé de rayonnages fixes.

Depuis 2005, le CTLes a organisé 74 transferts de collections dont les 2/3 ont été réalisés entre bibliothèques participantes. Seul 1/3 de ces transferts concernait des collections qui venaient compléter ses propres fonds ou qui quittaient ses magasins pour compléter les fonds de ses partenaires.

Le CTLes et la Bibliothèque interuniversitaire de santé, en leur qualité d'animateurs du plan, ont poursuivi en 2011 le chantier relatif à l'attribution des titres orphelins en organisant des réunions de travail au sein de chacune des bibliothèques participantes. Il convient ici de souligner que plus de 40% des titres orphelins, soit 350 sur 813, sont aujourd'hui répartis entre les deux animateurs du plan.

L'élargissement du plan à des disciplines liées à la médecine est l'un des chantiers à mener au cours de l'année 2012. Cet élargissement thématique aura vraisemblablement pour conséquence d'intégrer d'autres établissements à ce plan de conservation. Monsieur Jardin, rappelle que la psychiatrie a été intégrée au plan en cours d'année.

Monsieur Baraggioli, attire l'attention des membres du conseil sur la mise en place d'une plate-forme de travail partagé à l'initiative du CTLes. Cette plate-forme devrait permettre de fluidifier la communication entre les différents participants, et de mettre à la disposition de tous les différents indicateurs relatifs à cette activité.

En l'absence de questions sur ce point, Monsieur Lecoq invite l'agent comptable à présenter le compte financier.

5. Compte financier

Madame Préteseille informe les membres du conseil que le compte financier présente cette année deux particularités :

1° L'intégration du patrimoine au bilan, cette opération n'a aucun impact sur l'exécution budgétaire ;

2° La mise en place, pour la première fois au sein de l'établissement, d'une comptabilité de stocks sur les recommandations de la Cour des Comptes.

Cette mise en place a pour effet de modifier le résultat : leur constitution vient diminuer les dépenses de l'exercice et augmenter le fonds de roulement, mais non les fonds réellement disponibles.

En ce qui concerne l'exécution budgétaire de l'exercice 2011, les prévisions s'élevaient à 945 546€. On constate, au terme de l'exercice, une plus-value de 119 119.83 €.

Cette plus-value est liée à une meilleure prise en compte des produits à recevoir. En 2011, les produits à recevoir sont d'un montant de 125 293.07€ HT soit 149 850.56€ TTC puisqu'ils prennent en compte les revenus de la fourniture de documents à distance pour la période comprise entre le 20 et le 31 décembre 2011 ainsi que les locations d'espace dues au titre de 2011.

Les produits de la section de fonctionnement d'un montant de 1 064 665.83€ proviennent essentiellement de la subvention de fonctionnement versée par la tutelle, pour un montant de 715 200€. La subvention de fonctionnement a représenté 67% des recettes globales du CTLes pour l'exercice considéré.

Ces recettes comportent aussi les revenus de la location d'espace pour un montant de 341 182,25€. Dans un souci d'exhaustivité, Madame Préteseille détaille la totalité des recettes :

▪ Autres subventions :	1 231.90€
▪ Produits financiers :	4 454.61€

- Produits exceptionnels 2 597.07 €

Le total des plus-values de l'exercice 2011 s'est élevé à 121 990.86€ et les moins-values à 2 871.03€.

Les charges de fonctionnement ont représenté un montant de 890 938.22€. Les prévisions étaient de 963 988€ après les deux décisions budgétaires modificatives. Le taux d'exécution des dépenses a été de 97.65 %, et si l'on prend en compte la « diminution » du montant de ces dépenses liées à la constitution du stock initial, le taux d'exécution des dépenses se situe à 92.24%.

Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

- dépenses décaissables : 831 838€
- stocks : - 50 408.22€
- dotations aux amortissements : 109 508.44€

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 173 727.61€ contre un excédent de 50 104€ pour l'exercice 2010.

L'exercice 2011 dégage une capacité d'autofinancement de 283 236.05€.

En ce qui concerne la section d'investissement, le montant des produits correspond à la subvention d'investissement versée par l'État, pour financer les travaux de rénovation du système de sécurité incendie, dont le montant est de 230 000€.

Les charges sont d'un montant de 244 357.34€, alors que les prévisions étaient de 322 800€ après les deux décisions budgétaires modificatives. Les principales dépenses de la section d'investissement sont les suivantes :

- Les charges du compte « concessions et droits » concernent le marché de réinformatisation pour un montant de 45 255.60€.
- Les charges du compte « construction » concernent le marché de rénovation du système sécurité incendie pour un montant de 174 460€

À la clôture de l'exercice les résultats sont les suivants :

- Excédent de la section de fonctionnement : 173 727.61€
- Dotations aux amortissements (+) : 109 508.44€
- Déficit de la section d'investissement (-) : 14 357.34€

Soit une augmentation du fonds de roulement de 268 878.71€, mais du fait de la constitution des stocks, les réserves disponibles augmentent réellement de : 218 470.49€ (268 878.71€ - 50 408.22€).

Après plusieurs années de déficit de la section de fonctionnement, l'établissement dégage des excédents dans cette section.

Le fonds de roulement est en augmentation depuis 2010. Au 31 décembre 2011, il s'élevait à 851 788.01€.

L'évolution de la capacité d'autofinancement est positive depuis l'exercice 2009.

Au 31 décembre 2011, la valeur brute du patrimoine est d'un montant de 13 231 705.97€, alors que la valeur nette de 11 973 396.42€.

Monsieur Lecoq constate que la situation financière de l'établissement est particulièrement solide et que les réserves permettront de financer sur ressources propres un certain nombre de travaux qui sont d'ores et déjà programmés.

Monsieur Baraggioli s'inquiète des délais de réalisation des travaux relatifs au renouvellement du système sécurité incendie. Monsieur Rousseau rappelle les difficultés rencontrées sur ce chantier, raison pour laquelle la fin du chantier devrait intervenir courant avril pour une réception des travaux envisageable pour la fin du mois de juin 2012.

Le directeur rappelle que les travaux de renouvellement des groupes froids devraient intervenir en 2013. Ces travaux seront financés sur les réserves de l'établissement.

Madame Bonnefoy intervient pour souligner que si les résultats traduisent une très bonne situation financière de l'établissement, et que le fonds de roulement est important, il convient néanmoins d'anticiper la charge des travaux facturés au CTLes.

Monsieur Lecoq soumet le compte financier à l'approbation du Conseil.

Les membres du CA sont appelés à se prononcer par un vote sur l'adoption des dépenses pour un montant de 1 135 295,56€ et sur l'adoption des recettes pour un montant de 1 294 665,83€.

Les dépenses et les recettes figurant au compte financier 2011 sont adoptées à l'unanimité.

Les membres du CA sont appelés à se prononcer par un vote sur l'intégration du résultat d'un montant de 173 727,61€ au compte réserve de l'établissement.

L'intégration du résultat d'un montant de 173 727,61€ est adoptée à l'unanimité.

6. Décision budgétaire modificative n°1

La décision budgétaire modificative n°1 porte en recettes sur l'abondement du compte 778 pour un montant de 2 400€ correspondant à une subvention de sponsoring supplémentaire obtenue par le CTLes pour l'organisation de ses journées professionnelles.

Elle porte en dépenses d'investissement sur deux mouvements :

- Un virement de crédits d'un montant de 31 162,52€ sur le compte 213 pour payer le solde des travaux relatifs au renouvellement du système sécurité incendie ;
- Un virement de crédits d'un montant de 7 000€ sur le compte 215 pour l'acquisition de deux transpalettes électriques ;

Elle porte en dépenses de fonctionnement sur deux mouvements :

- Un virement de crédits d'un montant de 32 483,36€ sur le compte 6063 pour permettre l'acquisition de conteneurs de conservation pour lesquels les stocks de l'établissement s'avèrent insuffisants ;
- Un virement de crédits d'un montant de 2 300€ sur le compte 6064 pour l'acquisition d'objets publicitaires destinés aux journées professionnelles qui seront organisées en 2012.

Monsieur Forlini précise que cette dernière dépense sera engagée grâce au soutien financier supplémentaire apporté par un sponsor et qui vient d'être évoqué dans la partie recettes de cette décision budgétaire modificative.

La décision budgétaire modificative porte sur le prélèvement au fonds de roulement de la somme de 70 545,88€.

En l'absence d'interventions de la part des membres du Conseil, la décision budgétaire modificative n°1 est soumise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

7. Point sur l'extension du CTLes

Madame Patte reprend les points saillants du document qui est présenté au Conseil d'administration.

Dans son exposé Madame Patte met l'accent sur le choix d'une construction accolée à l'existant et qui a été retenu par le Comité technique essentiellement en raison des économies financières qu'il représente.

Madame Patte rappelle aussi que des travaux devront être entrepris sur l'existant. Il s'agit essentiellement de transformer la salle de réunion en un espace de bureaux. Il s'agit aussi de modifications portant sur l'espace au rez-de-chaussée et qui ont été présentées au Comité de pilotage du 13 janvier 2012.

Les travaux devraient être réalisés au moment de la construction et intégrés à l'enveloppe dédiée à cette opération.

Dans son arbitrage en date du 16 novembre 2011, la DGEIP a retenu le principe d'une extension de 8 000 m², équipée pour 10 ans, et complétée au terme de cette période afin d'atteindre la capacité maximum (112 kilomètres linéaires) au terme de 22 années de fonctionnement.

Le type de mobilier prévu à la livraison sera le suivant :

- rayonnages traditionnels : 10 kml
- rayonnages denses mobiles simple hauteur : 22 kml
- rayonnages denses mobiles double hauteur : 18 kml

Le programme technique détaillé a été validé le 20 décembre 2011 et a permis le lancement de l'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre relative à l'extension du CTLes.

Le jury de sélection de l'architecte devrait se réunir à la fin du mois de juin 2012.

Monsieur Rousseau souhaite savoir si le projet tel qu'il est défini prend en compte les demandes de France Domaine sur le SPSI ?

Monsieur Baraggioli répond qu'en ce qui concerne le réaménagement de l'existant, l'établissement veillera à prendre en compte ces remarques, notamment en ce qui concerne l'implantation des postes de travail. Mais aujourd'hui, dans la mesure où le choix de l'architecte n'a pas eu lieu, il est difficile d'apporter une réponse précise à cette question.

Le directeur rappelle qu'aujourd'hui la difficulté que rencontre le CTLes tient à la justification des surfaces dédiées aux postes de travail. En effet, les postes de travail sont des postes de traitement de collections qui nécessitent la place nécessaire pour les palettes, la tablette élévatrice et un plan de travail permettant de manipuler les conteneurs.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Lecoq propose que l'on aborde le point relatif à l'organisation des troisièmes journées professionnelles du CTLes.

8. Journées professionnelles des 7 et 8 juin 2012

Les prochaines journées professionnelles organisées par le CTLes sont programmées pour les 7 et 8 juin 2012. Elles se tiendront à Paris au sein de la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH).

Le programme de ces journées, dont la thématique est axée sur la gestion dynamique des collections, et la fourniture de documents à distance, est en cours de réalisation et il fera appel à des contributions d'intervenants étrangers. Comme l'an dernier les personnels du CTLes seront invités à assister à ces journées.

Au regard des inscriptions suscitées lors des journées professionnelles organisées en 2011, cette manifestation devrait rassembler en 2012 une centaine de participants (dans le budget le nombre de participants payants est estimé à 93).

La recherche des sponsors a permis d'inscrire au budget la somme de 5 100€ TTC.

- Le directeur propose de fixer le montant des frais d'inscription à 65€ TTC (soit 54,35€ HT) par participant. Cette somme sera payée lors de l'inscription.

Pour mémoire, en 2011 le montant avait été fixé à 60€ TTC (soit 50,16€ HT).

Le montant prévisionnel des recettes (inscriptions et sponsoring) est de 10 144,55€ HT.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur le montant de la participation aux frais qui sera demandée à l'ensemble des participants et qui est fixée à 65€ TTC par participant à verser au moment de l'inscription.

Le Conseil d'administration est aussi appelé à se prononcer par un vote :

- sur la prise en charge des frais de transport des intervenants étrangers et de province, sur la base du billet le moins cher, et sur présentation de ces titres de transport, ainsi que sur le remboursement des frais liés aux déplacements entre les gares ou aéroports et entre l'hôtel et le lieu de la manifestation ;
- sur la prise en charge des nuitées d'hôtel dans la limite de la somme inscrite au budget prévisionnel.

En l'absence de questions sur ce point, ces deux propositions sont soumises à l'approbation des membres du conseil.

Elles sont adoptées à l'unanimité.

9. Approbation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Le directeur rappelle en préambule qu'une ébauche du SPSI avait été présentée lors de la séance du Conseil d'administration en date du 10 mai 2011. Le document qui avait été présenté était incomplet car il ne faisait pas état des surfaces du bâtiment. Le directeur avait obtenu l'autorisation du Conseil pour solliciter les services d'un géomètre afin de calculer précisément ces surfaces.

L'établissement, suite à l'intervention des géomètres, a été en mesure d'adresser le SPSI à la fois à la Sous-direction de l'allocation des moyens et des affaires immobilières du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et au Service France Domaine de la Direction générale des finances publiques.

Le CTLes a reçu un avis favorable de la part de ces deux services avec toutefois deux réserves qui ont été émises par France Domaine. Elles portent d'une part, sur le ratio d'occupation moyen qui doit être revu en tenant compte du nombre de postes de travail et non pas des effectifs, et d'autre part sur une opération d'aménagement de salle de tri en espaces de bureaux.

Le directeur s'engage à présenter au cours de l'année 2013, un nouveau document relatif au SPSI.

Monsieur Lecoq soumet à l'approbation du Conseil d'administration le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, en tenant compte des réserves qui ont été exprimées par France Domaine.

Le SPSI est adopté à l'unanimité.

10. Règlement relatif aux dispositions et procédures applicables aux frais de missions

Le CTLes présente un document qui a été rédigé dans le cadre des dispositions du décret 2006-781 du 3 juillet 2006. Madame Patte en commente les points saillants. Au regard de la spécificité des activités de l'établissement, trois types de missions sont distingués :

- les missions relatives aux navettes de prêt ;
- les missions relatives aux transferts de collections ;
- les autres missions.

Désormais, les agents en mission dans leur résidence administrative ou familiale ne pourront plus bénéficier du remboursement des frais de repas. Cette disposition permettra à l'établissement de réaliser une économie de plus de 450€ par an.

Madame Patte souligne par ailleurs que les frais d'hébergement pour les nuitées en province sont fixés de manière dérogatoire au décret de 2006, à 70€ maximum par an sur présentation de facture. Cette disposition entraînera un surcoût pour l'établissement de 600€.

Pour les missions à l'étranger, l'établissement appliquera pour l'ensemble des personnels, toutes catégories confondues, le taux unique figurant au décret du 3 juillet 2006.

Lorsque la mission à l'étranger se prolongera au-delà de 17 heures, l'agent en mission bénéficiera en plus de 15% de l'indemnité journalière.

En l'absence de questions sur ce point, le règlement relatif aux dispositions et procédures applicables aux frais de mission est soumis à l'approbation des membres du Conseil.

Le document est approuvé à l'unanimité.

11. Modification du tarif du prêt entre bibliothèques à compter du 1^{er} janvier 2013

Le principe d'une révision annuelle des tarifs a été par ailleurs voté lors de la séance du Conseil du 29 avril 2009. Les tarifs relatifs aux communications de prêts de documents aux bibliothèques sont établis d'une part en fonction du type de bibliothèque :

- Bibliothèques versantes (bibliothèques ayant cédé ou déposé des collections au CTLes) ;
- Bibliothèques françaises non versantes ;
- Bibliothèques étrangères.

Ils tiennent compte, d'autre part, de la nature du support (originaux, documents de substitution).

Monsieur Baraggioli rappelle que les tarifs de communication des documents en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 ont été votés à l'unanimité par le Conseil d'administration dans sa séance du 24 novembre 2010.

Le CTLes propose au Conseil d'administration de voter une augmentation de 2% des tarifs concernant le prêt aux bibliothèques (tous types confondus).

Le directeur rappelle que le coût de la communication d'un document par navette revient à plus de 8€ et sera facturé 2,75€ TTC si cette proposition d'augmentation est approuvée par les membres du Conseil.

Monsieur Marcerou ajoute que le coût de la communication des documents conservés au CTLes et appartenant à la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne est de 7€ pièce.

Monsieur Baraggioli rappelle que les nouveaux tarifs seront désormais applicables à chaque document communiqué. En effet, jusqu'à présent les monographies réunies sous la même cote (monographies en plusieurs volumes) comptaient comme un seul prêt.

Les nouveaux tarifs qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 sont soumis à l'approbation du Conseil.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

12. Convention de coopération relative à la formation aux métiers des bibliothèques et de la documentation

La convention de coopération qui est présentée au Conseil d'administration vise à permettre aux agents du CTLes de bénéficier gratuitement des prestations de formation dispensées par Médiadix dans la filière bibliothéconomique.

Cette « gratuité » est soumise au versement par le CTLes d'une somme forfaitaire annuelle d'un montant de 900€ pour l'année 2012, et calculée en fonction du nombre d'ETP recensés au 31 décembre 2010. Elle couvre la participation à des formations organisées dans les locaux de Médiadix à Saint-Cloud dans les domaines suivants :

- préparations aux concours de recrutement et épreuves de sélection professionnelles de la fonction publique de l'Etat (filiale bibliothèques) ;
- actions de perfectionnement professionnel (formation continue), notamment sous forme de stages ;
- journées d'étude organisées par Médiadix.

Les stages sur site dénommés « stages en intra » ne sont pas couverts par cette convention et donnent lieu à un règlement « à l'acte ».

Le CTLes souhaite avoir recours à des formations organisées par Médiadix sur site. Celles-ci ne sont pas couvertes par la convention.

Monsieur Hédoin souligne le sentiment de déception de certains agents. Cette déception est due d'une part, à l'absence des mises à jour régulières des connaissances notamment dans les exercices proposés, et d'autre part, à la distorsion entre les notes obtenues par les stagiaires lors des exercices et les notes obtenues au concours.

Monsieur Lecoq insiste sur le fait que l'évaluation est toujours relative dans le cadre d'un concours et que de ce fait, la distorsion entre les notes obtenues lors de la préparation et celles obtenues lors du concours s'explique aisément du fait du nombre de copies à évaluer.

Madame Patte ajoute par ailleurs qu'il est difficile pour les formateurs de renouveler chaque année la totalité des exercices proposés aux stagiaires.

Monsieur Marian souligne l'appui précieux que représentent les centres régionaux de formation, mais en l'espèce, il appartient au CTLes de décider de la forme que doit prendre cette coopération.

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote visant à approuver le recours aux formations de Médiadix hors convention de coopération pour l'année 2012.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Protocole relatif aux modalités de gestion entre le Rectorat de Créteil et le CTLes

Le Conseil d'administration a été informé en 2011 lors des séances du 10 mai et du 9 novembre de la situation dans laquelle se trouvaient deux de ses agents en position de prétendre à certaines prestations et aides sociales mais ne pouvant les obtenir.

Le protocole qui est proposé aujourd'hui par le Rectorat de Créteil concerne uniquement les personnels de la filière administrative et porte sur les trois domaines d'intervention suivants :

- La validation des services auxiliaires et des retraites ;
- Les actes de gestion relatifs aux affaires médicales ;
- La gestion et l'attribution des aides (prestations interministérielles et aides sociales d'initiative académique).

Le protocole qui est proposé au CTLes a été retourné au rectorat afin que les paragraphes relatifs aux affaires médicales et à l'action sociale mentionnent les personnels BIATOSS au même titre que le paragraphe relatif à la validation des retraites.

Monsieur Lecoq suggère que le protocole soit signé en l'état en attendant la rédaction d'un avenant. Cette proposition est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Elle est approuvée à l'unanimité.

14. Propositions de sortie d'inventaire

Monsieur Forlini présente la liste des biens qui sont amortis et que le CTLes propose de sortir de l'inventaire. Le montant de ces biens représente une somme de 57 128,78 €.

Cette liste détaillée est soumise à l'approbation du Conseil.

Elle est votée à l'unanimité.

15. Conventions et marchés récents ou en cours

Comme il est d'usage, le directeur présente pour information aux membres du conseil le document relatif aux contrats, conventions et marchés en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.